

## Cisaille-presse hydraulique



Marque :	Numéro de série :
Type:	Année de fabrication :

Points généraux		NON
La machine possède-t-elle un marquage CE (présomption de conformité)?		PCG02
Les consignes sont-elles affichées ?		PCG03
L'identification des commandes est-elle réalisée et compréhensible ?		PCG04
Y a-t-il un arrêt d'urgence de type coup de poing (rouge sur fond jaune à réenclenchement) ?		PCG05
Utilise-t-on des équipements de protection individuelle ?		PCG06
Les commandes de manœuvre permettent-elles de voir les zones dangereuses ?		PCG07
Les commandes de manœuvre sont-elles hors des zones dangereuses ?		PCG08
L'aire de circulation autour de la machine est-elle suffisante ?		PCG09
La machine est-elle posée sur une surface stable ?		PCG10
La signalisation de sécurité (pictogrammes) est-elle affichée (risques résiduels)?		PCG11
Y a-t-il un minima de tension ?		AE01
Les boutons de commande sont-ils conforme à l'A.R. des équipements de travail (vert encastré et rouge saillant)?		AE02
Existe-t-il une protection contre les chocs électriques par contact indirects (Disjoncteur différentiel 300mA ou 30mA)		AE03
L'alimentation électrique présente-t-elle un risque de choc électrique par contact direct (câble dénudé, connexion		
Le câble électrique est-il protégé mécaniquement ?		AE05
Y a-t-il un switch interdisant la mise en route lorsqu'une protection est démontée sans outillage spécifique ?		AE06
La machine est-elle munie d'un dispositif de commande de type « Homme mort » ?		PCO02
La tour est-il munie de protections contre les éléments en mouvement (système d'entraînement, etc.) ?		PCO03
Points spécifiques		
Existe-il un organe de sécurité contre les surpressions ?		AH01
Existe-t-il une protection spécifique sur le réservoir d'huile ?		AH02
Les organes hydrauliques sont-ils en bon état et ne présentent pas de défectuosité majeure (fissures des conduites, fuite		AH03
d'huile, coup, etc.) ?		
Les conduites hydrauliques sont-elles protégées mécaniquement (blindage interne, gaine externe, etc.) ?		AH04
Existe-t-il une protection contre le risque de mouvement incontrôlable suite à une rupture des conduites (clapet anti-		AH05
retour, etc.) ?		

<u>Risque</u>		Phrase type	Code phrase	Commentaire
				<u>éventuel</u>
La machine est-elle munie d'un dispositif de	Oui			
commande de type « Homme mort » ?		Une commande homme mort doit assurer l'arrêt instantané de la machine dès que celle-ci est relâchée. Sur les machines électriques et à batteries, le double interrupteur de commande est obligatoire pour éviter la mise en marche accidentelle. Cette machine doit être mise immédiatement à l'arrêt tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée par une société spécialisée.	PCO02	
La tour est-il munie de protections contre les	Oui	3.13.13.13		
éléments en mouvement (vis mère, pignons d'entraînement, mandrin, etc.) ?	Non	L'absence de protection sur [une partie en mouvement] rend la machine dangereuse. Cette machine doit être mise immédiatement à l'arrêt tant qu'une mise en conformité n'a pas été réalisée par une société spécialisée.	PCO03	